



# **Conférence de presse contre la modification de la Loi sur le service civil**

**Berne, 9 juillet 2018**

**au Centre d'accueil paroissial de la Paroisse française réformée de Berne**

**Dossier de presse**

**Embargo jusqu'au lundi 9 juillet 2018 11h00**

## Communiqué de presse

*Communiqué de presse de la Fédération suisse du service civil, de männer.ch, du Conseil suisse des activités de jeunesse et de l'association Konkret en résumé de la conférence de presse du 9 juillet 2018*

# Une révision hostile à l'économie, aux civilistes et à la société dans son ensemble

La Fédération suisse du service civil CIVIVA, l'organisation männer.ch, le Conseil suisse des activités de jeunesse, l'association Konkret et deux anciens militaires devenus civilistes ont tenu aujourd'hui une conférence de presse pour dénoncer le projet de modification de la Loi sur le service civil que le Conseil fédéral a mis en consultation le 20 juin 2018. Ce projet hostile à l'économie, aux civilistes et en fin de compte à la société suisse met en péril l'égalité face à l'obligation de servir et doit être résolument rejeté. CIVIVA pour sa part a déjà annoncé son intention de lancer le référendum si ce projet n'est pas profondément amélioré.

Le service civil est actuellement déjà discriminé, en particulier à cause de la durée de service une fois et demi plus élevée que celle du service militaire, ce qui porte atteinte à l'égalité face à l'obligation de servir. Le service civil est pourtant bénéfique à la société dans de nombreux domaines, comme le social ou l'entretien de la nature. Un grand nombre d'établissements d'affectation ne pourraient simplement pas fonctionner sans cette institution. « Le CSAJ, avec ses moyens limités, ne peut pas créer de places de travail à gogo et dépend donc des civilistes » relève ainsi Andreas Tschöpe, secrétaire général. Le service civil propose donc une main-d'œuvre nécessaire, qui n'entre pas en concurrence avec le marché du travail, des règles claires étant fixées à ce sujet.

La modification de loi mise en consultation renforce encore cette discrimination puisqu'elle vise en particulier à restreindre l'accès au service civil pour les conscrits ayant déjà effectué leur école de recrues. En fixant un minimum de 150 jours de service civil à accomplir, quel que soit le moment de dépôt de la demande, il deviendrait au fur et à mesure des cours de répétition, de plus en plus « cher » de passer au service civil. Cela serait encore accentué par le délai d'attente qui serait imposé aux demandeurs : pendant les douze mois suivant le dépôt de la demande, le requérant devrait tout de même continuer à effectuer ses obligations au sein de l'armée, malgré le conflit de conscience.

Les civilistes présents, qui ont accompli leur école de recrues avant de changer d'orientation, expliquent leur choix final par le peu de sens qu'avait leur engagement au sein des forces militaires et par l'obligation de renier leur personnalité pour se fondre dans un moule. Pour eux, la journée d'un civiliste est au moins autant fatigante que celle d'un soldat : transporter un paquetage ou travailler dans les bois est certes différent mais tout aussi astreignant. « Et nous avons ainsi un effet direct sur la société », commente Andreas Mörker, ancien officier de milice. « J'ai dû me dépasser, y investir mon énergie mais aussi mon cœur, ce qui est selon moi le plus bel engagement qu'un individu puisse témoigner à l'égard de ses concitoyens. » renchérit Xavier Bengoa.

De fait, le Conseil fédéral se concentre sur le point de vue de l'armée mais sans prendre en compte la contribution essentielle des civilistes à la société, ni la grande motivation de ces derniers à accomplir leurs affectations. Rendre moins attractif le service civil n'augmentera donc pas l'attractivité de l'armée et est une stratégie vouée à l'échec.

A l'inverse, Rosmarie Quadranti, membre du comité de CIVIVA et Conseillère nationale, a accompli le service militaire volontairement et plaide malgré tout pour une modification de loi allant dans le sens inverse. « Puisque, dans les domaines concernés par le service civil, le volume des tâches à accomplir augmentera en raison de l'évolution démographique, les femmes devraient également pouvoir être admises au service civil », affirme-t-elle.

La société a beaucoup évolué alors que l'armée reste basée aujourd'hui encore sur des normes sociales de masculinité totalement dépassées : la vision d'un homme fort défendant le pays n'a plus rien à voir avec la réalité. Aujourd'hui, des hommes aspirent aussi à rendre service à la collectivité d'une manière pacifique, ce que certains courants politiques tentent de discréditer au lieu de profiter de l'énorme potentiel offert par cette forme d'engagement.

Nous sommes à votre disposition pour toute question.

**Lisa Mazzone**, Co-présidente CIVIVA – Conseillère nationale, Les Verts/GE (077 404 16 08)

**Rosmarie Quadranti**, Membre du comité CIVIVA – Conseillère nationale, PBD/ZH (079 865 66 11)

**Nicolas Zogg**, Responsable politique männer.ch (077 436 00 44)

**Andreas Tschöpe**, Secrétaire général CSAJ (078 629 59 27)

**Thomas Honegger**, Secrétaire général Verein konkret (079 227 39 81)

**Xavier Bengoa**, Civiliste (079 638 47 14)

**Andreas Mörker**, Civiliste (079 449 81 21)

## **Lisa Mazzone – co-présidente de CIVIVA et Conseillère nationale**

Les jeunes qui s'engagent dans le service civil représentent une contribution essentielle pour notre pays. Ils interviennent, comme le stipule la loi, « dans les domaines où les ressources sont insuffisantes et absentes, pour remplir des tâches importantes de la collectivité », en particulier dans les domaines prioritaires que sont le social, la santé et l'environnement. Ainsi, plus de 5'000 institutions proposent des affectations de service civil.

Pourtant, on pénalise les civilistes. Ils effectuent aujourd'hui déjà un service 1,5 fois plus long que le service militaire. Comme le rappelle le rapport du groupe de travail consacré au système de l'obligation de servir commandé par le Conseil fédéral, « le service civil n'est pas une punition, mais un droit octroyé au citoyen par la Constitution fédérale. » La Commission des droits de l'homme des Nations Unies recommande ainsi que la durée du service civil soit égale à celle du service militaire.

C'est la voie contraire qui est prise par le Conseil fédéral, en dépit de l'intérêt public. Celui-ci vient d'adopter un avant-projet de révision de la loi sur le service civil pour punir encore davantage les jeunes astreints accomplissant un service de remplacement. Nos autorités veulent faire diminuer les admissions au service civil, avec pour conséquence, comme elles l'annoncent dans leur rapport, que « les établissements d'affection seront touchés en particulier dans les domaines d'activité où les ressources nécessaires à l'accomplissement de tâches de la communauté sont insuffisantes ou absentes. »

Ces nouvelles discriminations ciblent principalement les jeunes qui s'engagent dans le service civil après avoir accompli leur école de recrue. Toutes ces personnes se verront sanctionner par une augmentation supplémentaire des jours de service, avec une durée de service jusqu'à 8 fois plus longue que celle des militaires s'il ne leur reste plus qu'un cours de répétition à effectuer. Elles devront également attendre une année entière avant de pouvoir rejoindre le service de remplacement, période durant laquelle elles seront contraintes d'accomplir leurs obligations militaires, malgré leur conflit de conscience.

Avec ces propositions, le Conseil fédéral s'attaque tout droit à notre Constitution, en créant des inégalités massives entre les personnes astreintes et en remettant en question le droit à un service civil de remplacement. La fédération suisse du service civil CIVIVA est farouchement opposée à cette révision qui constitue une discrimination supplémentaire pour les objecteurs de conscience et qui méprise l'apport des civilistes pour notre collectivité. Aux côtés de nombreux partenaires qui constatent au quotidien ce qu'apporte le service civil à notre société, CIVIVA transmettra sa désapprobation au Conseil fédéral dans le cadre de la consultation et annonce d'ores et déjà le référendum si cette loi devait être adoptée.

## **Rosmarie Quadranti – membre du comité de CIVIVA et Conseillère nationale**

Domage ! Encore une fois, le problème n'est pas examiné dans son ensemble. Cela fait perdre la vision globale et crée un nouveau problème lorsque l'on veut résoudre le premier. Alors pourquoi la proposition du Conseil fédéral est-elle fautive ?

Les défis d'aujourd'hui exigent des solutions qui prennent en considération le système global. Les solutions qui se concentrent sur un soi-disant problème sans tenir compte des conséquences et des effets sur d'autres domaines sont dévastatrices. Cette façon de penser, de ne faire que supposer des solutions, conduit à créer de nouveaux problèmes jusqu'ici inaperçus. Dès ce moment, trouver une solution est un travail qui commence alors à ressembler véritablement à un exercice de lutte incendie.

Le problème supposé dont il est question ici est que l'armée ne pourra à l'avenir plus recruter suffisamment de personnes et qu'elle voudrait donc réduire le nombre de personnes qui quittent les forces militaires après l'école de recrues. Pour cela, elle a pris des mesures. D'une part, en réduisant l'accès à la voie bleue et d'autre part en cherchant à rendre l'armée plus attractive. Ces mesures ont été décidées mais leur effet ne peut pas encore être mesuré. Elle veut désormais aller plus loin et c'est là qu'elle perd la vue d'ensemble. Maintenant, elle veut résoudre le problème aux dépens du service civil. Cependant, cela ne conduit qu'à l'apparition de nouveaux problèmes car l'armée et le service civil accomplissent tous deux des tâches importantes. Il est donc à mon avis inadmissible de vouloir résoudre les problèmes de la première en les reportant sur le second.

Ainsi, même en tant que femme ayant effectué le service militaire, je suis surprise par ces propositions. Ici non plus, les femmes ne sont pas réellement impliquées. D'une part, les femmes doivent être plus nombreuses à accomplir le service militaire, et des efforts doivent être entrepris également pour atteindre cet objectif. Elles ont déjà la possibilité d'accomplir un service militaire mais l'armée doit aussi être capable d'en expliquer aux femmes l'utilité. La société et les femmes s'engageront seulement si elles en reconnaissent les avantages. Et l'armée peut aussi être présentée de manière fondée. D'autre part, puisque le service civil assume également des tâches importantes pour la société et que l'on peut supposer que le volume de ces tâches augmentera en raison de l'évolution démographique, les femmes devraient également pouvoir être admises au service civil alors qu'elles en sont aujourd'hui exclues.

Ainsi, si la proposition n'est pas améliorée de manière significative, dans le sens d'une approche globale, même en tant que femme de droite et ancienne militaire, je soutiendrai le référendum.

## Nicolas Zogg – responsable politique de männer.ch

Dans le projet de durcissement de la Loi sur le service civil présenté récemment par le Conseil fédéral, les effectifs de l'armée ne sont qu'un argument superficiel. Le cœur de ce projet est la traditionnelle norme de masculinité axée vers la violence car elle est remise en question par les civilistes. männer.ch critique sévèrement le fait que le Conseil fédéral ait suivi les appels hostiles à l'égalité et qu'il dévalorise les masculinités non-violentes.

La masculinité se construit. Un homme ne naît pas homme mais le devient. Dans la norme de masculinité qui prévaut actuellement, cela signifie qu'un homme doit montrer des qualités comme la force et la supériorité pour être considéré comme un homme. Et il doit pouvoir se défendre – et donc ne peut devenir un homme à part entière que par son passage dans l'armée. Ainsi, le service militaire obligatoire exclusivement pour les hommes est non seulement discriminatoire mais est également un pilier de la diffusion et du maintien de normes négatives de masculinité.

Les inconvénients de cette norme axée sur la violence sont évidents. Les conséquences directes sont : une espérance de vie plus faible, un taux de suicide trois fois plus élevé que celui des femmes, une surreprésentation dans presque toutes les catégories d'auteurs et de victimes de violences et la violence (sexuelle) contre les femmes et les enfants.

Cela n'empêche pas divers cercles de défendre agressivement ces normes restrictives et négatives de masculinité. Ils ne voient pas les civilistes comme une ressource de valeur, alors que ceux-ci acquièrent des compétences sociales et accomplissent un service pour la société, mais comme des « esquivants » ou des « lâches ». Le diagnostic est évident : ces hommes se sentent menacés dans leur masculinité et doivent stabiliser leur estime d'eux-mêmes en dévalorisant les modèles alternatifs.

Les civilistes vivent une norme de masculinité non violente, bienveillante et au service de la vie. Ce sont des hommes avec un futur. Ce sont des hommes avec lesquels le mandat constitutionnel de l'égalité de fait dans tous les domaines de la vie pourra être mis en œuvre.

männer.ch considère qu'il est de son devoir de relever que la lutte politique contre le service civil est en réalité un combat pour le droit de définir ce que sont de « vrais hommes » - et de présenter la lutte contre le service civil comme un combat d'arrière-garde des anciens patriarques.

## **Andreas Tschöpe – secrétaire général du Conseil suisse des activités de jeunesse**

Je m'adresse à vous en tant que représentant d'un établissement d'affectation et non comme fédération et porte-parole des jeunes de Suisse car le comité n'a pas encore défini de position à propos de la modification de la Loi sur le service civil.

Le CSAJ fédère 60 organisations de jeunesse et mène des activités qui promeuvent l'engagement bénévole et la participation des enfants et des jeunes. Dans ce sens, le CSAJ s'engage par exemple pour les enfants et les jeunes LGBT ou ceux issus de la migration, et pour la citoyenneté – le droit de participer, façonner et co-décider. Le CSAJ renforce ainsi le développement des enfants et des jeunes.

Le CSAJ engage des civilistes depuis des années. Ceux-ci sont recrutés et engagés pour les deux projets « Session des jeunes », qui a lieu chaque année, et « Action 72 heures », qui a lieu tous les 5 ans, sur la base d'un cahier des charges clairement défini. Ils complètent les équipes de projets salariées. Le CSAJ est considéré par les autorités du service civil comme une association d'utilité publique.

Dans ces projets, les tâches des civilistes sont : organiser les envois postaux et les salles de réunion, le travail sur les réseaux sociaux, les procès-verbaux des séances, l'accompagnement des bénévoles. Les civilistes sont, avec les stagiaires commerciaux, les seules personnes du CSAJ à travailler à 100% !

Tout cela l'illustre :

- Les civilistes ne mènent pas la belle vie mais s'intègrent dans une structure et une culture d'entreprise. Ils travaillent et assument des tâches.
- Ils apprennent à prendre des responsabilités, à respecter des processus et à travailler avec d'autres personnes. Ce sont des compétences centrales pour une vie professionnelle ultérieure.
- Ils ne remplacent pas d'autres places de travail. Le CSAJ, avec ses moyens limités – baisse constante des subventions – ne peut pas créer des emplois à gogo, et est donc dépendant des civilistes.
- Ils accomplissent par leur travail une contribution essentielle pour la cohésion sociale : le travail bénévole, les droits de l'enfant, la citoyenneté, l'inclusion. Sans le travail des civilistes, ces éléments centraux pour la Suisse seraient perdus.
- Ils font connaissances avec le monde du travail et sont traités comme des collaborateurs à part entière. Le CSAJ offre ainsi une entrée aux jeunes sur le marché du travail et cela à des conditions équitables.

Une détérioration de la Loi sur le service civil remet en question toutes ces réalisations. Elle met en danger la stabilité économique des établissements d'affectation, la formation en cours d'emploi des jeunes et une forme d'emploi dans un marché du travail flexible. Ces propositions sont donc hostiles à l'économie.

## Thomas Honegger – secrétaire général de Verein Konkret

L'association Konkret est un établissement d'affectation dans l'Oberland zurichois qui engage chaque année près de 100 civilistes. Sur mandat des pouvoirs publics, nous réalisons de l'entretien dans les réserves naturelles.

L'entretien des réserves naturelles est une tâche étatique importante. Parmi les zones protégées dans lesquelles nous travaillons avec des civilistes, beaucoup sont inscrites à l'inventaire fédéral des tourbières. L'entretien de ces zones est un travail manuel très exigeant et peut difficilement être réalisé par l'agriculture moderne. Ce n'est que grâce aux affectations de civilistes que les organisations de protection de la nature peuvent enfin disposer des ressources nécessaires pour assurer le bon entretien de ces lieux. Avec la réforme prévue, il y aura à l'avenir moins de civilistes disponibles dans ce domaine. La Confédération affaiblit donc un système qui fonctionne bien, sans proposer de solution alternative.

Les civilistes accomplissent chez nous un travail physiquement exigeant ; ils sont motivés et engagés. Ils apportent une contribution importante à la population en préservant la biodiversité et en entretenant nos places de loisirs. La durée du service est déjà une fois et demi plus longue que celle du service militaire. Pour moi, la preuve par l'acte est suffisante et je suis fier lorsque je vois le travail accompli chaque jour par les civilistes !

Je suis résolument contre le fait d'opposer le service civil et le service militaire sans tenir compte des bénéfices que les civilistes apportent à la société

La société pâtira de la perte de ces affectations d'intérêt public. Les jeunes hommes pâtiront également des chicanes supplémentaires imposées par les politiques.



## Xavier Bengoa – civiliste

Adolescent, je n'ai jamais été acquis à la cause militaire, ne comprenant pas le sens de cette armée dont le fonctionnement et la mission me semblaient désuets. J'étais cependant bien conscient de mon devoir civique et au printemps 2001, j'ai donc choisi d'anticiper mon école de recrue avec le souhait de passer outre mes a priori pour me faire une idée objective du service militaire. Le jour de mes 18 ans, je me rendais donc à Berne pour porter l'uniforme des troupes de soutien, au sein d'une compagnie bilingue basée à Alterswil (FR). J'y ai rencontré des personnes de tous horizons sociaux, politiques et linguistiques, appris à vivre en communauté et à dépasser mes limites physiques. J'y ai aussi découvert un mépris généralisé à l'égard des plus faibles, une quête obsessionnelle du pouvoir hiérarchique et surtout un rejet absolu de tout esprit critique. L'introspection et le dialogue n'y avaient pas leur place. Avec le temps, je me suis senti dépossédé de mes valeurs et de ma personnalité, poussé par l'impératif de me fondre dans un moule qui ne me correspondait pas, afin de garder la tête hors de l'eau. La pression que mes supérieurs hiérarchiques ont exercée pour me faire grader a achevé de me convaincre que cette armée-là n'était pas faite pour moi. C'est donc en connaissance de cause que j'ai décidé, après mon école de recrue, d'objecter et de faire une demande d'admission au service civil, ne souhaitant pas déroger à mes obligations. Cette décision s'est avérée être une étape clé dans ma vie. J'ai trouvé dans mon service civil un sens de l'engagement et de la solidarité que je ne soupçonnais pas, en étant confronté là encore à un monde qui m'étais inconnu – le monde du handicap – mais cette fois en m'y sentant écouté, reconnu et fondamentalement utile. J'ai dû là aussi me dépasser, y investir mon énergie mais aussi mon cœur, ce qui est selon moi le plus bel engagement qu'un individu puisse témoigner à l'égard de ses concitoyens.

Je ne peux rester de marbre en apprenant que le législateur envisage de durcir l'accès au service civil pour les hommes et femmes ayant fait leur école de recrue. Je vois là une méprise des enjeux et des motivations qui poussent de nombreux jeunes à changer de voie après avoir expérimenté le service militaire. Je souhaite que mon témoignage résonne et qu'il trouve écho auprès de ceux qui n'ont pas eu la chance, ou l'opportunité, de servir au civil.

## Andreas Mörker – civiliste

Je suis un soldat sanitaire et conducteur C1 qui a fait son ER au Tessin. Mon objectif était de devenir médecin officier car cela pouvait être un avantage comme future médecin. J'ai donc accompli l'école de candidats et ensuite l'école d'officier pour exécuter le premier CR en tant que chef de section avant de passer au Med Of Pool. Malheureusement, la carrière médicale n'a rien donné et je suis resté chef de section. Mes expériences dans l'armée ne sont pas globalement négatives. La raison pour laquelle je suis passé au service civil après 4 CR était l'organisation chaotique de ces derniers et l'absurdité partielle des tâches à accomplir. « C'est comme ça parce que c'est comme ça » est malheureusement encore souvent le crédo. Comme chef de section, j'avais pendant 4 semaines par an chaque fois de l'énerverment et de la frustration en raison de l'incompétence des officiers de carrière et de la charge de travail inutile des cadres de milice. Un tragique accident, qui est selon moi basé sur des erreurs de gestion, a été décisif dans ma décision de passer au service civil !

L'argument selon lequel il serait beaucoup plus simple ou agréable de faire du service civil n'est selon moi pas valable. Après un jour de travail dans le domaine de la protection de la nature, je suis au moins aussi fatigué que si j'avais transporté toute la journée un fusil et mon paquetage, simplement parce que cela est utile et fait partie de la formation, ou après une marche. Tout le temps perdu comme soldat durant un CR est beaucoup plus agréable et inutile que de travailler le bois sur un versant. Et comme civiliste j'ai eu un effet sur la société !

La collégialité et la diversité se retrouvent aussi dans le service civil, tout comme la camaraderie souvent décrite de façon romantique. Pour moi, les avantages du service civil l'emportent car j'ai une liberté de planification et que je peux façonner mes affectations en fonction de mes intérêts. Le service civil n'a jamais été en conflit avec mes études ce qui a rendu les choses beaucoup plus simples.

Le Conseil fédéral ne doit pas réfléchir à la façon de rendre le service civil moins attractif mais à celle de rendre l'armée plus attractive.